

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**COMMUNE DE MOUSTIERS SAINTE MARIE**

## **Enquête publique du 29 MAI AU 30 JUIN 2017**

**MODIFICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT D'ENQUÊTE**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## **SOMMAIRE DU RAPPORT**

### **1 - GENERALITES**

1-1 Préambule et objet de l'enquête

1-2 Cadre Juridique

1-3 Composition du dossier

### **2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

2-1 Désignation du commissaire-enquêteur

2-2 Modalités de l'enquête

2-3 Concertation préalable

2-4 Information effective du public

2-5 Climat de l'enquête

2-6 Clôture de l'enquête

2-7 Relation comptable des observations du public

2-8 Procès-verbal de synthèse

### **3- CONCLUSIONS MOTIVEES et AVIS**

#### **4-Annexes**

4-1 Décision du Tribunal administratif désignant le commissaire-enquêteur

4-2 Arrêtés de Madame le Maire de Moustiers Sainte Marie définissant les modalités de l'enquête

4-3 Procès-verbal de synthèse et réponse du maître d'ouvrage

## 1 - GENERALITES

### 1-1 Préambule et Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Moustiers Sainte-Marie.

La commune était couverte par un schéma directeur d'assainissement depuis 2003.

Par délibération n°1 du 5 février 2010, le conseil municipal a engagé l'élaboration du Plan local d'urbanisme , parallèlement la commune a souhaité engager la mise à jour du zonage d'assainissement collectif et d'assainissement autonome qui sera annexé au document d'urbanisme dont le projet a été arrêté par délibération du 18 octobre 2016 .

L'étude confiée au cabinet SAFEGE a permis d'établir :

-un diagnostic du réseau de collecte des eaux usées avec préconisation de réalisation de travaux sur le réseau et la station de traitement des eaux usées. La commune a réalisé une partie des travaux préconisés sur la station d'épuration.

-les zones potentiellement raccordables à l'assainissement collectif à savoir zones Embourgues 1 et Embourgues 2, ainsi que le secteur de Sainte Cécile-Tréguier, en vue de desservir 14 constructions sur Embourgues 1 et 2 et 10 constructions sur Sainte Cécile- Tréguier

-la définition du mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone de la commune.

-les zones relevant de l'assainissement autonome (étude à la parcelle obligatoire en cas d'aptitude défavorable du sol et épandage dans un sol reconstitué en cas d'aptitude médiocre du sol)

-l'impact technique et financier de chaque mode d'assainissement.

Par délibérations du 22 février 2007 et du 23 Mai 2017 le Conseil Municipal a approuvé l'étude susvisée réalisée par le cabinet SAFEGE et a autorisé Madame le Maire a lancer l'enquête publique

## **1-2 Cadre juridique**

-La présente enquête publique a été prescrite par arrêté de Madame le Maire de Moustiers n° 2017-0056 du 28 avril 2017 et arrêté modificatif n° 2017-0058 du 11 mai 2017 portant rectification d'une erreur matérielle et arrêté rectificatif n°2017-060 du 26 mai 2017.

Cette enquête a lieu conformément aux dispositions des articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des collectivités territoriales et des articles L 123-1 et suivants et R 123-6 et suivants du Code de l'Environnement.

## **1-3 Composition du dossier**

Le dossier mis à la disposition du public comporte 6 pièces :

- Pièce n°1 : rapport final sur la mise à jour du schéma d'assainissement
- Pièce n° 2 : Notice de zonage d'assainissement avec cartographie (zonage d'assainissement et carte d'aptitude des sols)
- Pièce n° 3: réglementation sur l'assainissement autonome :
- Pièce n° 4 : pièces administratives
- Pièce n° 5 : contraintes touchant le territoire de la commune

## **2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **2-1 Désignation du commissaire enquêteur**

Suite à la demande de Madame le Maire de Moustiers Sainte Marie, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, par décision n° E 17000041/13 du 24/03/2017 m'a désignée en qualité de commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique préalable à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Moustiers Sainte Marie

### **2-2 Modalités de l'enquête**

Madame le Maire de Moustiers Sainte Marie, par arrêté n° 2017-0056 du 28 avril 2017 et arrêtés rectificatifs n° 2017-0058 du 11 Mai 2017 et 2017-60 du 26 Mai 2017, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise à jour du schéma directeur

d'assainissement de la commune et a défini les modalités de l'enquête à savoir:

- durée de l'enquête fixée à 31 jours du 29 Mai au 30 Juin 2017 inclus

- Dépôt d'un dossier et d'un registre d'enquête en Mairie de Moustiers Sainte Marie pendant la durée de l'enquête, consultation également du dossier sur le site internet dédié de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr> ) avec ouverture d'un registre numérique.

- Mise à disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie à savoir:

le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le mardi et le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

- Tenue de 4 permanences par le commissaire enquêteur aux dates suivantes:

- lundi 29 mai 2017 de 9h à 11h
- lundi 12 juin 2017 de 14h à 16h
- vendredi 23 juin de 9h à 11h
- vendredi 30 juin de 14h à 16h

### **2-3 Concertation préalable**

Le vendredi 12 Mai 2017 , j'ai rencontré les services de la Mairie de Moustiers Sainte Marie et j'ai effectué avec Monsieur Stéphane BEURY, responsable des Services Techniques, une visite des différents secteurs concernés de la commune et de la station de traitement des eaux usées.

### **2-4 Information effective du public:**

#### **- Information du public antérieure à l'enquête**

Le dossier a été approuvé par le Conseil Municipal de Moustiers Sainte Marie une première fois le 22 février 2007 puis le 23 Mai 2017

#### **- Publicité**

. L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie de Moustiers Sainte Marie ainsi que dans les lieux habituels d'affichage à partir du 4 mai 2017 et jusqu'à la fin de l'enquête.

L'avis d'enquête publique a fait l'objet de :

2 parutions dans le journal la Provence : le 9/05/2017 et le 30/05/2017

2 parutions dans le journal Haute Provence Info : 5/05/2017 et le 02/06/2017

En outre le dossier a été consultable sur le site internet de la commune ( <http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique enquête publique.

## **2-5 Climat de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles. La Mairie de Moustiers Sainte Marie a mis à ma disposition une salle bien équipée permettant de présenter les dossiers et de recevoir le public dans de bonnes conditions.

L'enquête s'est déroulée dans un climat très serein.

## **2-6 Clôture de l'enquête :**

Le vendredi 30 Juin à 17h j'ai récupéré le registre d'enquête clos par Mme le Maire

## **2-7 Relation comptable des observations du public**

Lors des permanences j'ai reçu le 23 juin 2017 la visite de Messieurs LETELLIER et ARCHILOQUE qui ont consulté le dossier.

Le vendredi 30 juin Messieurs LETELLIER et BERGAME ont déposé un dossier au nom de plusieurs propriétaires du quartier de Tréguier. Aucune autre observation n'a été consignée sur le registre papier.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre numérique ouvert à cet effet sur le site dédié de la commune (certificat de Mme le Maire annexé au dossier)

## **2-8 Procès -verbal de synthèse :**

Mmes et Mrs LETELLIER-MICHAUD-BERGAME-KEERS-XAVIER-COHEN , propriétaires dans le quartier de Tréguier-Sainte Cécile proposent une modification du tracé du collecteur prévu par la commune dans ce quartier conformément au plan annexé à leur dossier, permettant de desservir un plus grand nombre d'habitation par gravitation avec un linéaire plus réduit à charge de la commune.

Le procès-verbal de synthèse a été établi le 7 juillet 2017 et remis à Monsieur le Premier Adjoint de la commune en charge des travaux.

Par courrier du 17 juillet 2017, Madame le Maire de Moustiers m'a fait part de son avis favorable sur la modification du tracé proposée par les riverains.

### 3- CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

La présente enquête publique, réalisée du 29 Mai au 30 Juin 2017 concerne la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Moustiers Sainte Marie

En tant que commissaire-enquêteur chargée de sa mise en œuvre suite à la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille du 24/03/2017 et aux arrêtés de Madame le Maire de Moustiers Sainte Marie n° 2017-56 du 28/04/2017 et les arrêtés rectificatifs n°2017-58 du 11/05/2017 et 2017/60 du 26/05/2017

J'ai procédé aux opérations suivantes :

- analyse du projet de mise à jour du zonage d'assainissement.
- Réunion en Mairie avec Madame CHEVALLY, directeur général des services et Monsieur BEURY, directeur des services techniques
- Visite des différents secteurs de la commune ainsi que de la station de traitement des eaux usées
- vérification de la régularité de la procédure
- réception du public
- analyse des observations du public
- rédaction du procès verbal de synthèse en fin d'enquête et présentation au maître d'ouvrage
- rédaction du rapport et de l'avis motivé.

Suite au rapport d'enquête établi ci-joint, mes conclusions sont les suivantes :

- L'enquête publique s'est déroulée dans les conditions prévues et conformément aux règles de la procédure définie par le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales
- Le public a pu prendre connaissance du dossier dans des conditions satisfaisantes
- L'étude sur la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Moustiers Sainte Marie qui datait de 2003 , s'appuie sur un diagnostic du réseau d'assainissement et du fonctionnement de la station de traitement des eaux usées et a permis de présenter un programme de réhabilitation des ouvrages et de travaux .Une partie des travaux préconisés pour la station d'épuration ont été réalisés .



- Le dossier présenté prend en compte les nombreuses protections qui concernent la commune de Moustiers Sainte Marie : loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites et des paysages naturels, Parc régional des gorges du Verdon, zones natura2000, protection des eaux en ce qui concerne le Lac de Sainte Croix et les rivières du Verdon et de la Maire , Loi Littoral et Loi Montagne .
- les critères retenus pour justifier les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont pertinents.
- le dossier comporte bien la réglementation sur l'assainissement non collectif et plus particulièrement l'arrêté interministériel du 7/09/2009 ainsi la description des filières d'assainissement autonome.
- les cartes au 1/5000° de zonage d'assainissement et d'aptitude des sols définissent avec précision les différentes zones.

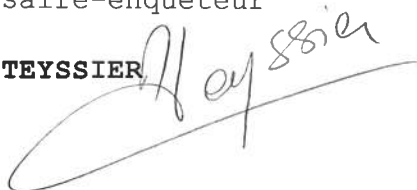
Il résulte de ce qui précède et considérant que la Commune émet un avis favorable sur la demande de modification de tracé de réseau présentée par les riverains du quartier de Tréguier-Sainte Cécile :

**j'émet un avis favorable sur le dossier de mise à jour et le plan de zonage du schéma d'assainissement des eaux usées de la commune de Moustiers Sainte Marie.**

Fait à Digne-les-Bains, le 22 Juillet 2017

Le Commissaire-enquêteur

**Michelle TEYSSIER**



**Annexe 4-1**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif  
désignant le Commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

24/03/2017

N° E17000041 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 23/03/2017, la lettre par laquelle le Maire de la commune de MOUSTIERS-SAINTE MARIE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet **la mise à jour du Schéma Directeur de l'Assainissement de la commune de Moustiers-Sainte Marie** ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**Article 1er** : Mme Michèle TEYSSIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au le Maire de la commune de MOUSTIERS-SAINTE MARIE et à Mme Michèle TEYSSIER.

Fait à Marseille, le 24/03/2017

Le Président,



Dominique BONMATI

**Annexe 4-2**

Arrêtés de Madame le Maire de Moustiers Sainte Marie  
définissant les modalités de l'enquête



Commune de Moustiers-Sainte-Marie

## ARRETE

**A 2017-0056 : ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR :**  
**- LA MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOUSTIERS STE MARIE.**

**Le Maire de la Commune de MOUSTIERS STE MARIE,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil municipal n°24 du 22 février 2017 approuvant l'étude pour la mise à jour du schéma Directeur d'Assainissement**

**Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur par Madame le Maire de Moustiers Ste Marie formulée en date du 20 mars 2017 auprès du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE pour organiser et ouvrir l'enquête publique pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, sous l'autorité administrative de Madame le Maire de Moustiers Ste Marie,**

**Vu la décision n° décision n° E17000041/13 en date du 24 mars 2017 du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE désignant Madame Michelle TEYSSIER en qualité de commissaire enquêteur.**

**Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique,**

## ARRÊTE

**Article 1: Il est procédé à une enquête publique portant sur la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement de la commune de MOUSTIERS STE MARIE, pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus.**

**Article 2: Par décision n°E17000041/13 en date du 24 mars 2017, Madame Michelle TEYSSIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE.**

La Commissaire Enquêteur  
Michelle TEYSSIER

**Article 3 :** Les pièces du dossier d'enquête publique, consultable sur support papier et sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur permettant de recueillir les observations du public, seront accessibles durant toute la durée de l'enquête publique :

- à la Mairie de MOUSTIERS STE MARIE (Hôtel de Ville-rue du seigneur de la Clue ) aux jours et heures d'ouverture :

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00

- les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00

- Les pièces du dossier d'enquête publique portant sur la mise à jour su schéma sont consultables sur le site Internet dédié de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique **ENQUETE PUBLIQUE**.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions pour le dossier d'enquête publique :par voie postale à Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : *Madame le commissaire enquêteur — Enquête publique Mise à jour schéma directeur d'assainissement — Hôtel de ville— 04 360 MOUSTIERS SAINTE MARIE* par voie dématérialisée sur le site Internet dédié au PLU de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>), en cliquant sur la rubrique **REGISTRE NUMERIQUE**.

Les observations et propositions du dossier d'enquête publique seront accessibles sur le site Internet dédié *Enquête publique Mise à jour schéma directeur d'assainissement* de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique **ENQUETE PUBLIQUE**.

**Article 4:** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours, heures suivants :

Lundi 29 mai 2017 de 9h à 11h

Lundi 12 juin 2017 de 14h à 16h

Vendredi 23 juin 2017 9h à 11H

Vendredi 30 juin 2017 de 14h à 16h

**Article 5:** Le maître d'ouvrage responsable de *la Mise à jour schéma directeur d'assainissement* est la Mairie de MOUSTIERS SAINTE MARIE.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur ce projet auprès du Service technique de la commune (Stéphane BEURY — 04.92.74.66.19) aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie :

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00

- les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00

**Article 6:** A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Ce dernier convoquera, dans la huitaine, les responsables des projets et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en les invitant à produire, dans un délai de quinze jours, leur mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur adressera, au maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE, le dossier d'enquête publique, le registre, un rapport, et dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

Le maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE adressera une copie du rapport et les conclusions motivées à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en Mairie de MOUSTIERS SAINTE MARIE et à la Préfecture des ALPES DE HAUTE PROVENCE, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site Internet dédié à la *Mise à jour schéma directeur d'assainissement* de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>).

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Article 7** : Un avis au public sera publié par les soins de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « La Provence » et « Haute Provence Infos » diffusés dans le département des Alpes de Haute Provence.

L'avis au public fera l'objet d'une publication par voie d'affichage afin de lui assurer une plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, au moins sur les lieux suivants :

- A la Mairie ;
- Sur les panneaux d'affichage de la Mairie ;

**Article 8** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 9** : A l'issue de l'enquête publique, la *Mise à jour schéma directeur d'assainissement* de MOUSTIERS SAINTE MARIE sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

**Article 10** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois de sa publicité, d'un recours gracieux auprès de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE.

**Article 11** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires des ALPES DE HAUTE PROVENCE.



Commune de Moustiers-Sainte-Marie

## ARRETE

**A 2017-0058 : Rectification erreur matérielle : ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR :- LA MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOUSTIERS STE MARIE.**

**Le Maire de la Commune de MOUSTIERS STE MARIE,**

**Vu l'arrêté 2017-0056 en date du 28 avril 2017**

**Considérant qu'il y a eu une erreur matérielle**

## ARRÊTE

### Article 1: suite à la constatation d'une erreur matérielle

**Vu la délibération du conseil municipal n°24 du 22 février 2017 approuvant l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement est modifié comme suit :**

*« Vu la délibération du conseil municipal n°24 du 22 février 2007 approuvant l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement »*

**les articles 1 et 6 de l'arrêté 2017-0056 sont modifiés comme suit :**

*« Art 1 : Il est procédé à une enquête publique portant sur la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement de la commune de MOUSTIERS STE MARIE, pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus.*

*Art 6 : A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Ce dernier convoquera, dans la huitaine, les responsables des projets et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en les invitant à produire, dans un délai de quinze jours, leur mémoire en réponse.*

*Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur adressera, au maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE, le dossier d'enquête publique, le registre, un rapport, et dans un document séparé ses conclusions motivées.*

*Le maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE adressera une copie du rapport et les conclusions motivées à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.*

La Commissaire Enqueteur  
**Michelle TEYSSIER**





Commune de Moustiers-Sainte-Marie

## ARRETE

A 2017-0060 Mise à jour des arrêtés 2017-0056 et 2017-0058 : ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR :- LA MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOUSTIERS STE MARIE.

Le Maire de la Commune de MOUSTIERS STE MARIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 23 mai 2017 approuvant le projet de mise à jour du zonage du schéma Directeur d'Assainissement.

## ARRÊTE

Article 1: Il est procédé à une mise à jour des arrêtés 2017-0056 et 2017-0058 en mentionnant la délibération n°1 du 23 mai 2017 approuvant le projet de mise à jour du zonage du schéma directeur d'assainissement.

Article 2: Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires des ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Fait à Moustiers Sainte Marie le 26 mai 2017

Le Maire,

Patricia BOUT



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

AFFICHE LE 26 mai 2017  
RETIRE LE 4 juillet 2017  
NOTIFIE A L'INTERESSE(E) LE 21 mai 2017

**Annexe 4-3**

**Procès Verbal de Synthèse**

**Réponse du Maître d'ouvrage**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
**COMMUNE DE MOUSTIERS SAINTE MARIE**

## **Enquête publique du 29 MAI AU 30 JUIN 2017**

**MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

## 1- ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La modification du schéma directeur d'assainissement de la commune de Moustiers Sainte Marie a été décidée par le Conseil Municipal le 22 Février 2007 et le dossier a été approuvé le 23 Mai 2017.

Madame le Maire de Moustiers a, par arrêté n° 2017-0056 du 28 Avril 2017 et arrêté rectificatif n° 2017-0058 du 11 Mai 2017, prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique .

Cet arrêté précise le cadre et les modalités de déroulement de l'enquête :

identité du commissaire enquêteur,

durée de l'enquête fixée à 31 jours du 29 Mai au 30 Juin 2017,

dates des permanences et heures et lieu de réception du commissaire enquêteur ( lundi 29 Mai 2017 de 9h à 11h - lundi 12 juin de 14h à 17h -vendredi 23 juin de 9h à 11h- vendredi 30 juin de 14h à 16h )

la localisation et les horaires de consultation du dossier ainsi que la mise à disposition du registre d'enquête, en Mairie de Moustiers . Les modalités de consultation sur le site internet dédié de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) et l'ouverture d'un registre numérique sur le site permettant au public de formuler ses observations par voie dématérialisée .

## 2- INFORMATION DU PUBLIC

L'arrêté municipal a été affiché en mairie de Moustiers et dans les lieux et places habituels d'affichage .

L'avis d'enquête a été publié dans le journal la provence le 9 Mai 2017 et le 30 mai 2017, ainsi que dans le journal Haute Provence info le 5 Mai 2017 et le 2 Juin 2017

## 3- RECEPTION DU PUBLIC :

Les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées dans de très bonnes conditions en Mairie de Moustiers Sainte Marie et tout au long de l'enquête le public a pu consulter le dossier soit sous format papier soit sur un poste informatique dédié à l'enquête . Les plans avaient été affichés par les services pour permettre une meilleure visibilité .

Le 30 Juin 2017 à 17h j'ai clos le registre d'enquête, 2 groupes de personnes se sont déplacées en Mairie - le 23 juin Messieurs LETELLIER et ARCHILOQUE et le 30 Juin les habitants du quartier de Tréguier ont déposé un dossier qui est joint au registre d'enquête. Ce même jour j'ai effectué une visite des lieux en compagnie de Mr BERGAME afin de visualiser leur requête.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre numérique .

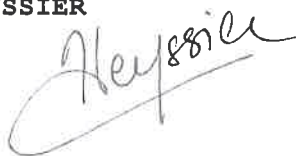
## 4- SYNTHESE DES OBSERVATIONS :

Mmes et Mrs LETELLIER-MICHAUD-BERGAME-KEERS-COHEN , après examen du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de Tréguier Haut, proposent un tracé différent pour le futur réseau permettant de desservir un plus grand nombre de constructions à un moindre coût conformément au document ci-annexé .

Fait à DIGNE les Bains le 7 juillet 2017

La commissaire enquêteur

Michelle TEYSSIER



Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Le 7 juillet 2017



Robert DEJEAN





Madame La Commissaire Enquêtrice

Moustiers Ste Marie, le 26 juin 2017

Objet : Proposition modification Tracé Tréguier-Haut

Madame,

Nous avons pris connaissance du tracé proposé pour le réseau d'assainissement dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur. Plusieurs propriétaires du quartier de Tréguier-Haut pensent que le tracé demande réflexion.

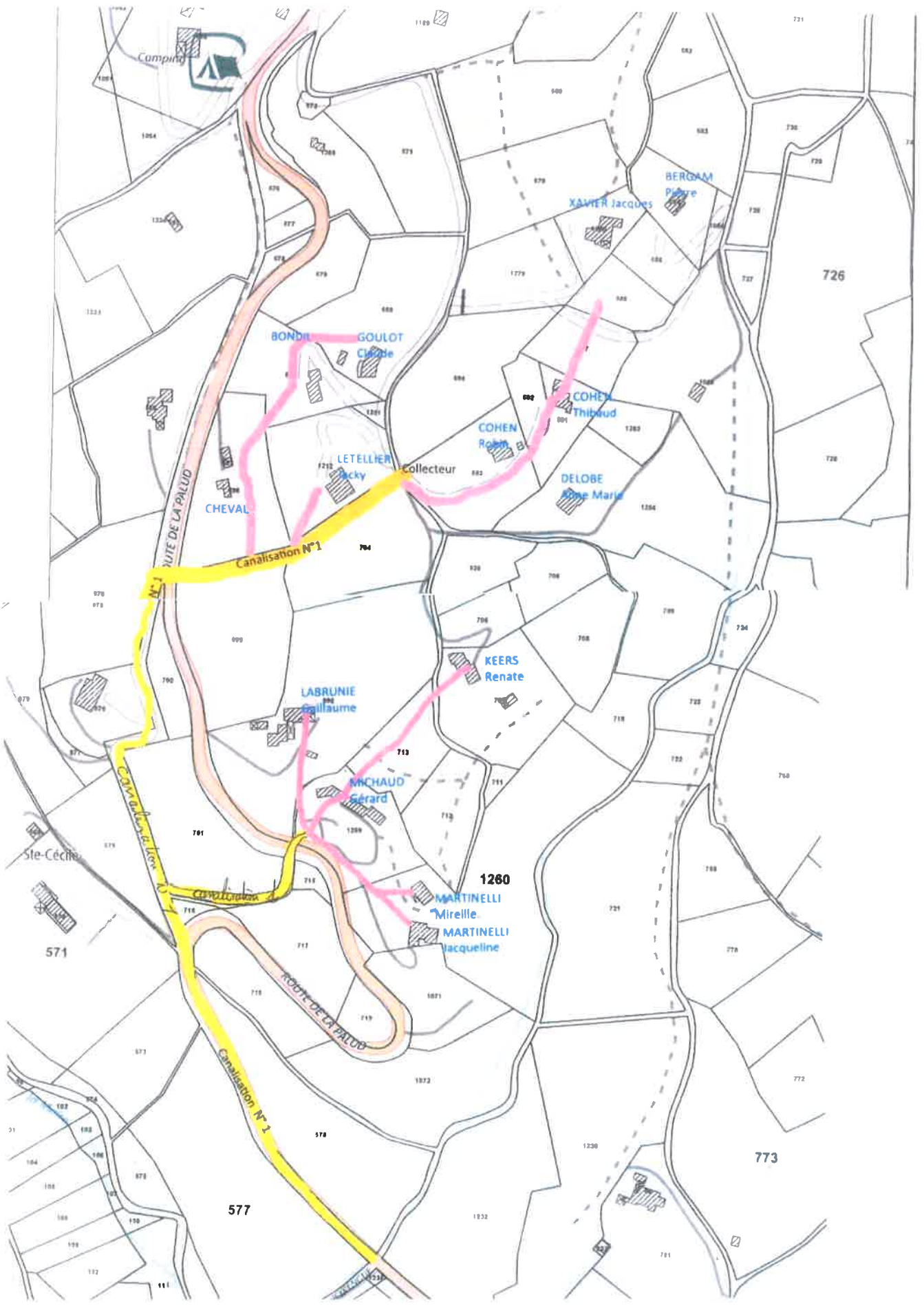
Après consultation, nous vous proposons les modifications suivantes :

- Tracé N° 1 (plan annexé ci-joint)
  - o Récupération de 6 à 7 villas par gravitation.
  - o Prévoir une traversée de route au niveau de la propriété 698 et une canalisation longeant les parcelles 699 et 704 jusqu'au chemin de Tréguier-Haut. (Voir Plan.)
  - o Vérifier si la propriété 685 est déjà raccordée au réseau.
- Tracé N° 2 (plan annexé ci-joint)
  - o Prévoir une traversée de route au niveau de la propriété Michaud et descendre sur la canalisation N° 1 (Voir Plan)

Veuillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

Pour les Riverains.

Lefebvre  
Bergeron  
Michaud  
R. de  
Keers  
Laurier  
Cohen  
Cohen - Jonathan



Camping

CHEVAL

BONDI

GOULOT  
Claude

LETELLIER  
Jacky

Collecteur

COHEN  
Robin

COHEN  
Thibaud

DELOBE  
Anne Marie

BERGAM  
Pierre

XAVIER Jacques

LABRUNIE  
Guillaume

KEERS  
Renate

MICHAUD  
Gérard

MARTINELLI  
Mirelle

MARTINELLI  
Jacqueline

Ste-Cécile

Canalisation N°1

Canalisation N°1

Canalisation N°1

Canalisation N°1

Canalisation N°1

ROUTE DE LA PALUD

ROUTE DE LA PALUD

ROUTE DE LA PALUD

ROUTE DE LA PALUD

571

577

773

726



**M A I R I E**  
DE  
**MOUSTIERS-SAINTE-MARIE**

Moustiers Sainte Marie, le 17 juillet 2017

Mme TEYSSIER Michelle  
1 Rue des Moissons  
04000 Digne les bains

Réf : Pbr/VCh/Cli : 2017-0089

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Le procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique portant sur la modification du schéma directeur d'assainissement n'appelle aucune observation particulière de ma part .

Je suis favorable à la proposition de la modification du tracé par Mesdames et Messieurs LETTELLIER, MICHAUD, BERGAM, KEERS, COHEN, celle-ci est pertinente car elle permet de desservir un plus grand nombre de constructions à un moindre coût conformément au document présenté et annexé au procès-verbal.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus sincères.

*Le Maire absent*  
Patricia Brun

